

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

**Conseil général de l'environnement
et du développement durable**

Décision du 23 août 2022

**portant désignation et commissionnement d'un enquêteur technique non permanent au
bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre**

NOR: TREV2223563S

(Texte non paru au journal officiel)

Par décision du directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre, en date du 23 août 2022.

Monsieur Patrice PETITJEAN est désigné en qualité d'enquêteur technique non permanent et commissionné à cet effet pour la durée de l'enquête technique concernant l'incendie survenu le 14 juillet 2022 près de Graveson dans les Bouches-du-Rhône.

En application de l'article L. 1621-16 du code des transports, Monsieur Patrice PETITJEAN, est soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre.